



LETTRE DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES
N° 2020-13
AUTORISATION D'AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC.
CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES

**Fourniture, pose et l'entretien d'un mobilier urbain
de signalisation publique et commerciale.**

Date limite de remise des propositions :

Lundi 28 décembre 2020 à 12 h 00

**MAIRIE DE LOUVROIL
Hôtel de Ville
2, rue Roméo Frémy
59720 LOUVROIL
☎ 03 27 53 10 80
📠 03 27 62 17 32**

SOMMAIRE

1- Identification de la personne publique.....	3
2- Objet et étendue de la consultation :.....	3
2.1 : Objet.....	3
2.2 : Mode de passation	3
2.3 : Type et forme de contrat	3
3- Descriptif de la prestation - généralités.....	3
4- Etude d'implantation.....	4
5- Conditions de la prestation.....	4
6- Durée de la convention.....	4
7- Calendrier de mise en œuvre.....	5
8- Contenu du dossier remis aux candidats.....	5
9- Présentation de l'offre	5
10- Variante	6
11- Critères de sélection des offres.....	6
12- Dépôt des offres	6
13- Délai de validité des offres : 120 jours.....	7
14- Date et heure limite de réception des propositions : le 28 décembre 2020 à 12 h 00 7	
15- Demande de renseignements.....	7

1- Identification de la personne publique

Maître d'ouvrage

Ville de Louvroil
2 rue Roméo Frémy
59720 LOUVROIL

2- Objet et étendue de la consultation :

2.1 : Objet

La présente mise en concurrence a pour objet d'attribuer une convention d'occupation temporaire du domaine public en vertu de l'article L. 1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la fourniture, la pose et l'entretien de mobilier urbain de signalisation :

- Publique (administrations publiques, établissements et équipements communaux : structures scolaires, culturelles, sites patrimoniaux, etc...).
- Commerciales (hébergeurs, restaurateurs, commerces, artisans et services).

La présente consultation n'a pas pour objet d'attribuer un marché public ou une délégation de service public.

La convention d'occupation temporaire du domaine public sera attribuée après mise en concurrence au regard des critères de sélection des offres et leurs conditions de mise en œuvre définis dans la présente lettre de consultation.

2.2 : Mode de passation

En application de l'article L2122-1- et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

2.3 : Type et forme de contrat

Convention d'occupation du domaine public : articles L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Le titulaire de la convention d'occupation temporaire du domaine public se rémunérera exclusivement sur le produit des ventes qu'il assurera en fonction des moyens qu'il mettra en œuvre et pour lequel il garantira à la ville de Louvroil le versement d'un montant minimum de redevance sur lequel il se sera engagé.

3- Descriptif de la prestation - généralités

Le prestataire signataire de la convention en sa qualité d'occupant du domaine public se charge :

- De l'étude d'implantation potentielle possible,
- De la conception, de la fabrication et de l'installation du mobilier urbain,
- De l'entretien et' de la maintenance régulière du mobilier pour qu'il conserve un aspect qualitatif permanent,

- De la prospection des acteurs économiques locaux (commerçants, artisans, services ...),
- De la commercialisation des supports auprès des acteurs économiques locaux,
- De la mise à jour trimestrielle des listes d'implantation et des plans d'implantation avec photos qui seront à fournir systématiquement à la Ville de Louvroil.

4- Etude d'implantation

Une étude préalable d'implantation du mobilier se fera entre le contractant et la ville de Louvroil.

Les emplacements respecteront les servitudes d'utilité publique et les différentes réglementations locales.

Durant l'exécution de la convention, leur évolution et/ou leur adaptation restent soumises à l'autorisation préalable de la Ville de Louvroil.

5- Conditions de la prestation

La signalétique commerciale de proximité et le jalonnement des établissements hôteliers, de restauration et tous commerces implantés sur le domaine public communal :

- Doivent permettre la libre circulation des piétons et notamment des personnes à mobilité réduite (PMR). Les normes en vigueur issues de la loi du 11 février 2005 et des textes réglementaires successifs devront être rigoureusement respectées par le contractant sous peine de se voir contraint à procéder à l'enlèvement du mobilier urbain,
- Doivent respecter les conditions de hauteur, de caractère et de contraste pour permettre aux personnes ayant un handicap visuel d'avoir accès à l'information,
- Doivent s'intégrer en termes d'environnement et d'esthétique,
- Doivent strictement respecter les conditions de visibilité optimale de la signalisation routière,
- Doivent exclusivement être réservés à des professionnels installés sur le territoire de la Commune.
- La ville de Louvroil exige un maximum de 6 lattes par emplacement soit un maximum de environ 1.20 mètre
- La ville exige un taux de 100% reversé à la commune pour la signalétique des bâtiments publics et la signalétique événementielle.

6- Durée de la convention

La convention sera établie pour une durée maximum de 5 ans à compter de sa date de notification. Les contrats signés avec les commerçants, les artisans et les hôteliers seront conformes à cette durée.

Six mois avant la fin du terme de la convention, la Ville de Louvroil se positionnera sur la poursuite ou non de la signalétique commerciale et du jalonnement des établissements hôteliers, de restauration et tous commerces implantés sur le domaine public communal et en cas de poursuite, lancera une nouvelle consultation.

A l'issue de cette nouvelle consultation et dans le cas où un nouveau prestataire est choisi, le titulaire restera propriétaire du matériel à la fin de la convention et en assurera

l'entière responsabilité. Il procèdera à son enlèvement et à la remise en état du domaine public. Ces opérations seront entièrement à sa charge.

7- Calendrier de mise en œuvre

Une proposition de calendrier d'implantation du mobilier urbain devra être jointe au dossier de candidature des opérateurs.

Concernant le déploiement du dispositif, le contractant présentera à la Ville de Louvroil un calendrier de réalisation de la prestation globale, celui-ci comprenant l'étude d'implantation des mobiliers, la prise de contact avec les commerçants et la signature des contrats, puis enfin l'installation proprement-dit des mobiliers.

Au préalable du déploiement, un modèle de chaque panneau sera réalisé par le contractant pour validation par la Ville et une étude de positionnement de chaque panneau sera faite avec le contractant retenu par la Ville. Cette étude devra obtenir la validation de la Ville avant tout début d'exécution.

8- Contenu du dossier remis aux candidats

La présente lettre de consultation valant cahier des charges est disponible sur le site de la ville de Louvroil selon le lien suivant :

<https://www.louvroil.fr/marches-publics/>

Ou sur demande écrite formulée par mail sur la boîte générique marchespublics@louvroil.fr

Le candidat est tenu de présenter une offre entièrement conforme au présent document. Il peut cependant également présenter une offre comportant une ou plusieurs variantes qui devront respecter les exigences minimales visées dans le présent document.

9- Présentation de l'offre

L'offre des candidats devra comporter :

- Les différents modèles de supports et lattes possibles (mât, bi-mâts ...) en distinguant les différents secteurs d'activité
- Plusieurs couleurs et chartes graphiques possibles à choisir par la collectivité
- Les modalités d'entretien des supports et lamelles et les délais de remplacement en cas de détérioration
- Les modalités techniques d'installation du mobilier (fixation, scellement, ...)
- Le nombre de panneaux qu'elle réserve gratuitement à la Ville de Louvroil pour signaler les établissements publics ou autres
- Le montant de la redevance annuelles pour occupation du domaine public que le candidat prévoit de verser à la Ville de Louvroil pour chaque support mis en place
- La liste des communes partenaires dans le domaine de la signalétique commerciale
- Le descriptif de la méthodologie de la commercialisation auprès des professionnels
- Le projet de contrat avec les professionnels
- Un projet de convention d'occupation du domaine public

10- Variante

Le candidat est tenu de présenter une offre conforme au présent document. Il peut cependant également présenter une offre comportant une ou des variantes, sous réserve qu'elle soit conforme aux exigences minimales du présent document.

11- Critères de sélection des offres

L'offre sera jugée au regard :

- Du mobilier proposé : esthétique, visibilité, format, adaptabilité selon les sites, sur 30 points,
- Des conditions d'entretien du mobilier : fréquence du nettoyage, conditions et délais d'intervention pour un remplacement, sur 30 points,
- Du montant de la redevance annuelle pour occupation du domaine public, proposé ou estimée, sur 20 points.

La note sera calculée ainsi : $20 \times \text{proposition du candidat} / \text{meilleure proposition}$

- Du coût qui sera demandé aux commerçants pour la conception et l'entretien des panneaux sur 20 points.

La note sera calculée ainsi : $= 20 \times \text{montant le moins élevé} / \text{Montant de l'offre étudiée}$.

La Ville de Louvroil se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats ayant remis les offres les plus intéressantes. Elle pourra aussi attribuer sans négociation.

12- Dépôt des offres

Les offres doivent être rédigées en français et exprimées en euros HT et TTC. Le signataire doit être habilité à signer les documents.

Le dossier devra parvenir à la Ville sous plis cacheté avec la mention :
OFFRE POUR LA MISE EN PLACE DE MOBILIER URBAIN DE SIGNALISATION PUBLIQUE ET COMMERCIALE
NE PAS OUVRIR

A l'adresse suivante :
VILLE DE LOUVROIL - Service de la commande publique
Hôtel de Ville
2 rue Roméo FREMY
59720 LOUVROIL

Le dossier comprendra :

- Les renseignements relatifs à la situation juridique et à la capacité du candidat :
Lettre de candidature ou dossier de présentation du candidat,
- Une lettre de candidature ou dossier de présentation du candidat,
- Une liste de références pour des prestations de même nature,
- Une attestation d'assurances couvrant ses risques professionnels,

- Un mémoire technique comprenant les documents indiqués dans les prestations attendues du présent document pour chaque phase
- Un projet de convention pour occupation temporaire du domaine public pour chaque phase
- Une carte recensant les points sur lesquels le prestataire souhaite obtenir une autorisation d'occupation pour l'implantation d'un panneau

13- Délai de validité des offres : 120 jours

14- Date et heure limite de réception des propositions : le 28 décembre 2020 à 12 h 00

15- Demande de renseignements

Renseignements administratifs

MAIRIE DE LOUVROIL

Service de la commande publique

2 rue Roméo Frémy

59720 LOUVROIL

Tél : 03 27 53 10 80 - Fax : 03 27 67 17 32

marchespublics@louvroil.fr

Renseignements techniques

MAIRIE DE LOUVROIL

Services Techniques

2 rue Roméo Frémy

59720 LOUVROIL

Tél : 03 27 53 10 80 - Fax : 03 27 67 17 32

service.technique@louvroil.fr